

Mentorat Familial et par les Pairs

La définition et les limites du service décrites ci-dessous n'incluent pas tous les détails et exigences. Pour connaître les normes de service, les limitations, les types et qualifications des prestataires et les informations de remboursement, reportez-vous à la renonciation Medicaid HCBS DD appropriée.

Disponibilité de la Renonciation

Renonciation au Soutien Familial (RSF)

Codes de Service NFOCUS

Mentorat Familial et par les Pairs 8490

Définition du Service

Le service de mentorat familial et par les pairs fournit un ou plusieurs mentors qui ont partagé des expériences avec le participant, la famille ou les deux, qui fourniront un soutien et des conseils en partageant des expériences, des stratégies et des ressources. Le mentor explique les services et ressources communautaires, les programmes et les stratégies au-delà de ceux offerts par la dérogation.

Conditions de Prestation

- A. Le participant choisit chaque service en fonction de ses besoins.
 - 1. Les services devraient accroître l'indépendance et l'intégration communautaire; et
 - 2. Les services de renonciation choisis et les personnes qui les fournissent sont documentés dans le plan de soutien individuel (PSI) du participant.
- B. Le mentorat familial et par les pairs vise à aider le participant, la famille ou les deux à améliorer leurs connaissances et leurs compétences en matière de compréhension des ressources disponibles dans leur communauté locale ou environnante et de la manière d'accéder à ces ressources.
- C. Savoir comment naviguer dans les ressources disponibles aidera le participant et sa famille à atteindre les objectifs et les résultats qu'ils se sont fixés.
- D. Le mentorat familial et par les pairs comporte les limites suivantes :
 - 1. Le mentorat familial et par les pairs ne peut inclure aucun service ou partie de service disponible dans le cadre de l'éducation publique, y compris :
 - a. Les programmes du district scolaire local du participant, y compris la surveillance après l'école et les services de jour lorsque l'école n'est pas en session, comme pendant les vacances d'été, les vacances scolaires prévues et les journées de perfectionnement des enseignants ; et
 - b. Pendant les heures scolaires fixées par le district scolaire local pour le participant, quelle que soit l'école choisie (publique, privée ou à domicile).
 - 2. Le mentorat familial et par les pairs ne peut pas chevaucher, remplacer ou dupliquer d'autres services similaires fournis par Medicaid, y compris le dépistage, le diagnostic et le traitement précoces et périodiques (EPSDT).

Exigences pour les Prestataires

Les informations décrites ci-dessous n'incluent pas toutes les exigences des prestataires. Il s'agit d'informations générales sur les fournisseurs de ce service DD spécifique.

- A. Tous les prestataires de services de dérogation doivent :
 - 1. Être un prestataire Medicaid ;
 - 2. Se conformer à tous les titres applicables du code administratif du Nebraska et aux statuts de l'État du Nebraska ;
 - 3. Adhérer aux normes décrites dans l'accord de prestation de services de la Division of Medicaid et des soins de longue durée ;
 - 4. Suivre les formations DHHS sur demande ; et
 - 5. Utiliser les précautions universelles.
- B. Le mentorat familial et par les pairs peut être offert par une agence indépendante.
- C. Le mentorat familial et par les pairs n'est peut-être pas autodirigé.
- D. Les prestataires de ce service ne peuvent pas encadrer les membres de leur propre famille.
- E. Les prestataires de ce service ne peuvent pas encadrer d'autres soignants non rémunérés qui résident au domicile familial.

Tarifs

- A. Le mentorat familial et par les pairs est facturé à un tarif horaire.
- B. Le transport pendant la prestation de mentorat familial et par les pairs est inclus dans le tarif.
 - 1. Le transport non médical jusqu'au site où débute le mentorat familial et par les pairs n'est pas inclus dans le tarif.
 - 2. Le transport non médical à partir du site où se termine le mentorat familial et par les pairs n'est pas inclus dans le tarif.
- C. Les tarifs DD sont répertoriés sur la [page Web du prestataire DD](#).
 - 1. Une seule grille tarifaire est en vigueur à la fois.
 - 2. La date de début est indiquée sur chaque barème ; lorsqu'un barème n'est plus valide, une date de fin est ajoutée.